

**DEPARTEMENT  
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
D'ALES**

**SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de septembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six septembre deux mille vingt et un.

**Etaient présents** : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Roseline AGGOUN, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL, Philippe MONDEME

**Excusés** : Marc MATHIEU a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, Céline GROS Y a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Daniel PIALET a donné procuration à David MACQ

**Absents** : Paul PERCETTI,

**Secrétaire de séance** : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 septembre 2021

Membres présents lors du conseil : 17

Membres absents : 6

Nombre de votants : 22

**DELIBERATION 2021-078. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION  
« ARTISTES EN CEZE »**

Rapporteur : Christelle ROUSSEL

L'association « Artistes en Cèze » a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle. L'association « Artistes en Cèze », régie par la loi 1901, a été fondée en novembre 2020. Elle n'est composée que de bénévoles.

L'association a pour objet de développer les échanges et l'entraide entre les artistes ; de faire connaître les artistes, leurs œuvres et leurs activités ; d'organiser des expositions et des manifestations artistiques.

A ce titre, elle a animé le Festival Artistes en Fête samedi 24 juillet 2021. Le budget prévisionnel 2021 de l'Association pour cette manifestation s'élève à 1095.42€.

Une subvention exceptionnelle communale est sollicitée pour le financement des animations d'un montant de 547.71€.

Au vu de l'intérêt du projet pour les habitants de la commune et plus largement du territoire et plus particulièrement en cette période de crise sanitaire, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 547.71€ à l'Association « Artistes en Cèze ».

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE DE VERSER** une subvention exceptionnelle à l'association « Artistes en Cèze » s'élevant à 547.71 euros.

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget communal 2021 à l'article 6745.

Certifié exécutoire, compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le : **21 SEP. 2021**  
et l'affichage le : **21 SEP. 2021**



Le Maire,  
Jean-Pierre DE FARIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JP. DE FARIA", written over the printed name of the Mayor.